Quand le maire sortant se moquait de son conseil municipal

Avec la prime à la liste majoritaire, la liste arrivée en tête des élections municipales bénéficie d'une majorité écrasante. Ainsi, pour deux listes en présence, la liste qui recueille 51 % des suffrages obtient 75 % des sièges ! A Obernai, sous l'empire du maire sortant, sa majorité écrasante s'est toujours *écrasée* et a toujours voté toutes les propositions de son maire. C'est dire que tout passait encore mieux qu'une lettre à la poste. C'est aussi dire que le maire, avec l'appui inébranlable de sa majorité, peut faire voter n'importe quoi par un conseil à sa botte. La preuve en trois exemples.

Le 28.09.2015, le conseil municipal approuve le principe de l'acquisition de l'emprise d'un futur **parking de 135 places** à détacher du site de la friche **Match**.
Le 25.05.2019, le même conseil approuve la garantie de la Ville portant sur la moitié de l'emprunt permettant au promoteur de construire un silo à voitures.

Le 19.09.2016, le conseil approuve le projet de restauration de la **Léonardsau** et de création d'un espace d'exposition d'art et de mise en vente de surfaces à un promoteur pour un restaurant, un hôtel-spa, des locaux d'activités tertiaires et une salle événementielle de 350 places. Avec des travaux pour 1 970 000 HT aux frais de la Ville.
Le 27 mai 2019, le même conseil décide d'engager des travaux pour 6 254 500 € HT et de ne plus vendre que les dépendances au promoteur pour la modique somme de 370 000 €.

On voit aussi le conseil municipal décider le 19.12.2016 de vendre à un promoteur une grande partie de la **Capucinière** pour la réalisation d'une résidence du type « *seniors* » et, le 20.06.2017, de désigner le promoteur, toujours pour une résidence pour seniors. Bien entendu, et malgré ces votes du conseil, ce sera un immeuble d'habitation ordinaire, normal. Exit les seniors.

Moralité
Il nous faut un conseil municipal responsable qui, après débats, prend une décision et la fait appliquer. Et qui ne se laisse pas manipuler en permanence par le maire.

Guy Lienhard - René Boehringer - TOUS UNIS POUR OBERNAI

Une histoire de parking

janvier 2020

A l'occasion de la rénovation de la friche Match/Migros, la ville a exigé des promoteurs la rétrocession d'une vaste parcelle pour y aménager un parc de stationnement de 135 places de parking public. En effet, le conseil municipal, dans sa séance du 28 septembre 2015, décide à l'unanimité :

> Réaménagement d'un parking public d'approche du centre-ville d'environ 135 places VL, évoquant l'emprise de l'ancienne Lunette médiévale ;

Le 25 mai 2019, le même conseil municipal, mais sans les voix des soussignés qui ont évidemment voté contre, décide d'accorder la garantie de la Ville à la société O Cœur d'Obernai Parking à hauteur de **3 150 000 €** :

1° DECIDE

d'accorder à la Société O CŒUR D'OBERNAI PARKING créée par les promoteurs SCHARF Immobilier et TOPAZE Promotion en vue de la réalisation des travaux de construction du parking ouvragé Sainte-Odile à Obernai, la garantie de la Ville d'OBERNAI, pour le remboursement d'un emprunt souscrit auprès de la banque CIC ENTREPRISE STRASBOURG destiné à financer exclusivement lesdits travaux de construction.

Cette garantie s'applique à hauteur de 50%, pour la durée totale du prêt et jusqu'à complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

L'emprunt garanti présente les caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt : 6 300 000 €
- Objet de l'emprunt : Construction du parking ouvragé Sainte-Odile
- Nature de l'emprunt : emprunt moyen terme
- Durée totale du prêt : 15 ans dont 1 an de franchise en capital
- Périodicité des échéances : mensuelle
- Montant des échéances : 12 premières échéances à 10 395 € (intérêts)
  puis 167 mensualités de 30 000 € (capital + intérêts hors taxes, hors assurances)
  puis 180ème échéance à 2 538 168,91 € (capital + intérêts hors taxes, hors assurances)
- Taux d'intérêt annuel : 1,98% fixe
- Montant des intérêts : 1 372 908,91 € total
- Tableaux prévisionnels d'amortissement : (cf. pièce jointe)
- Taux et montant de l'assurance : néant
- Frais de dossier hors frais de garantie : 5 000 €
- Garanties : hypothèque sur le bien objet du prêt + garantie de la Ville à 50%

pour l'emprunt conclu par le promoteur destiné au financement d'un **silo à voitures**, pompeusement dénommé « Parking Sainte-Odile ». Il s'agit, pour la Ville, de se substituer à ce promoteur dans le remboursement de la moitié de son emprunt de 6 300 000 € en cas de défaillance de celui-ci, bien entendu à fonds perdus, vraiment perdus.

C'est nouveau et ça vient de sortir : pour la première fois, la Ville d'Obernai accorde sa garantie à un emprunt souscrit par une société privée pour la construction d'un parking « ouvragé » privé qui sera exploité par une société privée à but hautement lucratif.

Que s'est-il passé entre le 28 septembre 2015 et le 25 mai 2019 ? Mystère !
Toujours est-il que la Ville vient de substituer un silo privé à un parking public à niveau, tout en prenant des risques financiers à hauteur de 3 150 000 €.

Et dire que certains qualifient ce mode de fonctionnement de **« gestion vertueuse »**...

Guy Lienhard – René Boehringer . TOUS UNIS POUR OBERNAI

Que devient le château De Hell ?

Le château De Hell, édifié au milieu du XIXe siècle par la famille d'Oberkirch, a été acquis par la ville en 1947.

De 1954 à 2008, l'ensemble était loué à la Fédération française de Tourisme populaire puis au Centre de Loisirs de l'Est et était surtout fréquenté par les familles. Ce dernier locataire n'a pas respecté intégralement les obligations lui incombant en n'effectuant pas l'ensemble des travaux mis à sa charge en contre-partie de la gratuité des loyers sans que la ville, propriétaire, ne s'en émeuve outre mesure. Mais il a été mis fin prématurément au bail le 31 octobre 2008 par la ville.

Le 21 décembre 2009, le conseil municipal décide d'affecter l'ensemble du château à l'Association Adèle de Glaubiz pour l'installation d'un centre médico-éducatif sans d'ailleurs en connaître les modalités. Ce projet ne s'est jamais été concrétisé.

Le 20 juin 2014, le conseil municipal se prononce pour la mise en vente, puisque ***« ces locaux ne sont pas susceptibles de répondre à un besoin d'intérêt général de la collectivité »*** ! Et ça doit être vrai puisque c'est le maire qui le dit et même l'imprime. Et tant pis pour la création d'une Maison de l'art et de la culture que d'aucuns auraient bien vu s'épanouir dans ces magnifiques locaux.

Ainsi, l'ensemble a été vendu en avril 2015 pour la modique somme de 1,3 millions d'euros à la SCI CHATEAUDO qui a, elle-même, souhaité revendre le seul château à M. GENET pour ne garder qu'une parcelle attenante pouvant miraculeusement accueillir une *« extension contemporaine contiguë »*, à savoir *« un établissement hôtelier-SPA / salle de petits déjeuners / petite restauration d'une capacité de 45 chambres environ »* suite à l'opportune modification du plan local d'urbanisme.
Cette revente a été validée par le conseil municipal le 14 janvier 2019, bien que le conseil n'était pas habilité à donner son avis sur une opération privée ne concernant plus la ville.

L'ennui, c'est qu'il semblerait que les propriétaires (actuel et futur) rencontreraient des difficultés financières pour réaliser leur programme. Et, contrairement aux très nombreuses conditions introduites dans les actes de vente de parcelles du lotissement des Roselières, aucune clause n'a été incluse dans l'acte de cession du château De Hell à la SCI CHATEAUDO de nature à empêcher une revente ou prévoyant un retour à la ville en cas de défaillance du ou des promoteurs. Cette grave omission paraît, pour le moins, bien curieuse...

Qui a bien pu se faire piéger en cette affaire ?

Guy LIENHARD – René BOEHRINGER

Merci de consulter régulièrement notre page Facebook : **Tous unis pour Obernai**.

Où en est l'endettement de notre commune ?

En décembre 2011, nos prédécesseurs publiaient le texte suivant dans le journal municipal :

Où en est le désendettement de notre commune ?

A regarder le graphique de notre dette publié par la majorité dans le journal municipal de septembre 2011 (graphique 1), le capital à rembourser diminue si vite que, dans quelques mois, notre ville aura tout payé !

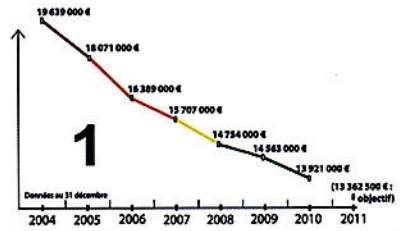

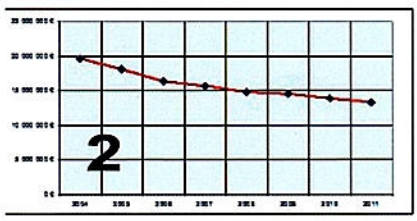

Une telle présentation est évidemment tendancieuse puisqu'elle vise à tromper le lecteur. Le vrai graphique est le numéro 2.

Vous constaterez que le capital restant dû au 31.12.2011 est loin d'être nul !

Mais quelques questions se posent :

- qui a bien pu emprunter ainsi à tour de bras il y a quelques années ?
- qui a souscrit des emprunts plus ou moins toxiques ?
- qui a souscrit l'un ou l'autre emprunt indexé sur le cours du franc suisse ?

Réponse : celui qui se pare, toujours dans le même journal municipal, d'une « gestion extrêmement vertueuse » !

Enfin, il n'est pas trop difficile de diminuer les emprunts de la ville car, simultanément, ce sont les emprunts de la communauté de communes du Pays de Sainte-Odile qui augmentent, suite aux transferts de compétences. Mais là, notre gestionnaire extrêmement vertueux (notre maire n'est-il pas également président de la communauté de communes ?) ne s'en vante pas ! Aura-t-il le courage de publier un graphique pour montrer l'évolution des emprunts de la communauté de communes ?

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site mieuxvivreobernai.com.

Bruno Freyermuth - Barbara Hilsz - Jean-Yves Hodé - Christiane Ohresser - René Boehringer - Catherine Soulé-Sandic - Hugues Heinrich

(journal municipal décembre 2011, tribune libre de l'opposition)

Aujourd'hui, rien n'a changé et la mystification continue : le capital à rembourser (selon le budget pour 2019) est toujours loin d'être nul puisqu'il s'élève à 10 514 247 €. Et les questions soulevées en 2011 - voir ci-dessus - n'ont pas changées.

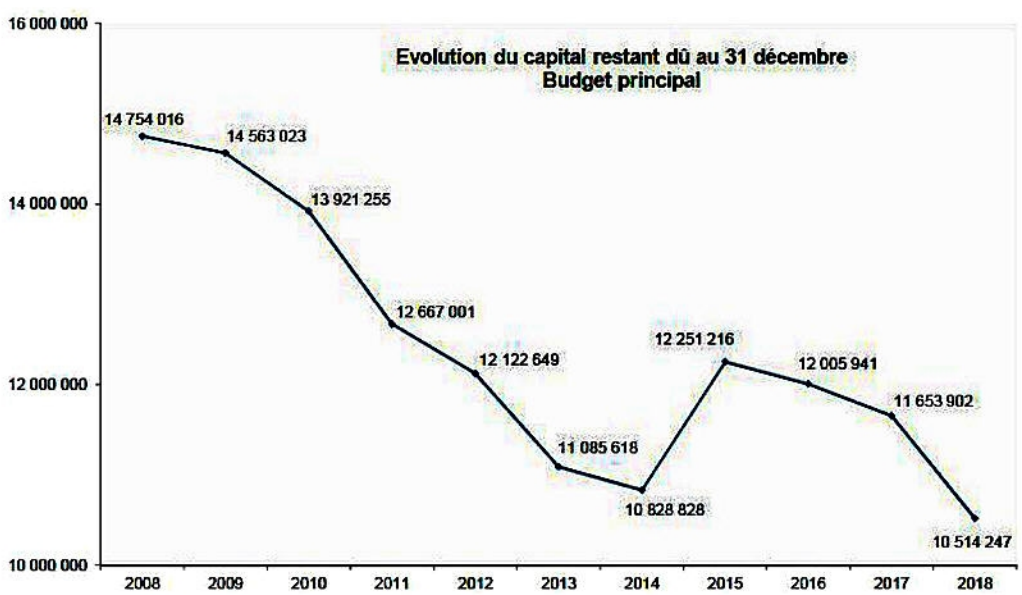

Il est temps que ça change !

TOUS
UNIS
POUR
OBERNAI

juin 2019

Une histoire d'hôpital et un long, très long accouchement.

L'hospice d'Obernai fut fondé en 1314 mais il faudra attendre les années 1900 pour qu'il devienne un hôpital avec un véritable service de soins, puis en 1928, avec la première salle d'opération. La maternité fut crée en 1955.
Coup de tonnerre en 2008, avec la fermeture des services de maternité et de (petite) chirurgie politiquement « compensée » par la création d'un centre périnatal de proximité et l'ouverture d'un service de soins de suite et de réadaptation de dix lits élargi en 2011 à 25 lits.
Il ne fait guère de doute que les responsables politiques locaux ont troqué la maternité contre la promesse d'un nouvel hôpital puisqu'ils n'ont guère protesté contre la fermeture de la maternité, en accord avec l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) d'Alsace, bras armé technique de l'État.
Sûr que notre vieil hôpital civil n'avait pas rajeuni et qu'il fallait évidemment viser sa profonde modernisation et son extension, l'EHPAD « Pavillon Saint-Vincent » étant particulièrement surchargé.
Sûr également que le maire d'Obernai voulait que les bâtiments du vieil hôpital puissent changer d'allure et de destination. Il pensait déjà à son hôtel de luxe et son bistro-brasserie...
Le 21 juillet 2008, le directeur de l'ARH indiquait comme objectif « une mise en service au **dernier trimestre 2012** » Nous sommes en **juin 2019**, et ce nouvel hôpital commence tout doucement à fonctionner.
Au faîte de sa puissance, le vieil hôpital disposait des services suivants :

- polyclinique avec consultations spécialisées,
- médecine à orientation gériatrique de 30 lits,
- chirurgie,
- gynécologie-obstétrique,
- anesthésie,
- radiologie,
- ORL,
- centre de soins et de prévention en addictologie,
- soins de suite et de réadaptation de 25 lits sous l'égide de l'UGECAM,
- EHPAD pavillon Saint Vincent,
- et bien entendu maternité avec 515 accouchements.

Le nouvel hôpital propose(ra) les services suivants :

- polyclinique avec consultations spécialisées,
- médecine à orientation gériatrique de 30 lits

- soins de suite et de réadaptation avec 25 lits (30 quand tout ira bien), sans l'UGECAM
- radiologie,
- centre de soins et de prévention en addictologie,
- EHPAD
- centre périnatal

Disparus
- la maternité (avec plus de 500 accouchements par an),
- la chirurgie puis la petite chirurgie.
- le service ORL,

On n'attend plus que l'inauguration de cet hôpital au rabais situé au fond d'une impasse baptisée pompeusement « avenue Marcel-Gillman » (contrairement aux dernières volontés de l'intéressé). « Impasse Bernard-Fischer » eut été plus approprié ! Et on pourra même y réinstaller les grosses pierres tombales encore alignées devant le vieil hôpital.

Guy LIENHARD – René BOEHRINGER